

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue au Centre communautaire Gerald-Ouimet situé au 15, rue Émard, le **mardi 14 septembre 2021, à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :**

Monsieur Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Monsieur Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Monsieur Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Madame Caroline Huot, conseillère au poste 1, est absente.

Le poste 3 est vacant.

Est également présente madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit également comme secrétaire d'assemblée et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

\*\*\*\*\*

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution n° 271-09-2021**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

09.04 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):

03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021

04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04.01 Registre des comptes à payer au 31 août 2021

04.02 Registre des comptes à payer au 10 septembre 2021

04.03 Registre des salaires du 1<sup>er</sup> au 28 août 2021

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

- 04.04 Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale – délégation de compétence
05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 05.01 Dépôt du plan de sécurité civile – Septembre 2021
- 05.02 Adoption du projet du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé 2021-2026 et plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé 2021-2026
06. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS
- 06.01 Résolution d'autorisation de réparation du camion 6 roues Western Star
- 06.02 Résolution d'autorisation de réparation du camion 10 roues Freitliner
- 06.03 Réception provisoire des travaux effectués sur le chemin Léonard et paiement de Pavages Multipro Inc.
- 06.04 Entériner - Octroi du mandat de l'étude géotechnique à Dec Enviro
- 06.05 Appel d'offres du sable tamisé
- 06.06 Dépôt de la programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
- 06.07 Achat d'un afficheur de vitesse mobile
- 06.08 Dépôt d'une demande au MTQ pour l'implantation d'un passage piétonnier
- 06.09 Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale
- 06.10 Présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles relative à la réfection du chemin Léonard
07. HYGIÈNE DU MILIEU
08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 08.01 Retrait de l'appui de la municipalité de Lac-du-Cerf au projet de camping du lac Mallonne
09. LOISIRS ET CULTURE
- 09.01 Dépôt d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*
- 09.02 Renouvellement de l'entente intermunicipale - Centre Ben-Leduc
- 09.03 Renouvellement de l'entente des supralocaux avec la ville de Mont-Laurier – Muni-Spec
10. RESSOURCES HUMAINES
- 10.01 Entériner - Offre d'emploi – Inspecteur des Travaux publics – Remplacement d'un congé maladie
- 10.02 Entériner - Embauche d'une préposée aux espaces verts, aux bâtiments et à la patinoire
- 10.03 Fin de probation et embauche – Directrice générale adjointe et coordonnatrice des Travaux publics
11. LACS ET ENVIRONNEMENT
12. AVIS DE MOTION

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

13. RÈGLEMENTS

13.01 Adoption du second projet de règlement 374-2021 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**Résolution n° 272-09-2021**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Résolution n° 273-09-2021**

**REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2021**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 AOÛT 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
P2100394	À	P2100396	1 238,71 \$
M2100397	À	M2100399	3 697,08 \$
P2100400	À	P2100401	947,30 \$
L2100402			188,56 \$
M2100403			103,15 \$
P2100403	À	P2100404	769,82 \$
P2100405			614,85 \$
P2100406			611,25 \$
M2100407			3 500,00 \$
P2100408			342,30 \$
C2100409	À	C2100425	27 573,35 \$
L2100426	À	L2100428	20 271,75 \$
P2100429	À	P2100451	10 210,14 \$
<b>TOTAL</b>			<b>70 068,26 \$</b>

**ADOPTÉE**

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

#### Résolution n° 274-09-2021

#### REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 10 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 10 SEPTEMBRE 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M2100452	À	M2100457	4 980,83 \$
L2100458	À	L2100468	2 272,21 \$
P2100469	À	P2100470	21 456,73 \$
P2100471			30,00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>28 739,77 \$</b>

**ADOPTÉE**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

#### Résolution n° 275-09-2021

#### REGISTRE DES SALAIRES DU 1<sup>ER</sup> AU 28 AOÛT 2021

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 août 2021, totalisant 47 140,38 \$ et représentant les chèques portant les numéros D2100307 à D2100347.

**ADOPTÉE**

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 276-09-2021**

### **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 AOUT 2021			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2100153			1 264,32 \$
ENB2100197	À	ENB2100209	1 991,14 \$
ENB2100210			À VENIR
ENB2100211	À	2100215	903,60 \$
<b>TOTAL</b>			<b>4 159,06 \$</b>

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Résolution n° 277-09-2021**

### **DÉPÔT DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-du-Cerf reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité de Lac-du-Cerf soit adopté;

QUE la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **Résolution n° 278-09-2021**

#### **ADOPTION DU PROJET DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2021-2026 ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ 2021-2026**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021- 2026 (le « Schéma révisé 2021-2016 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau, Appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **Résolution n° 279-09-2021**

#### **RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE RÉPARATION DU CAMION 6 ROUES WESTERN STAR**

CONSIDÉRANT les réparations et l'entretien à effectuer sur le camion 6 roues Western Star à la suite de la vérification mécanique annuelle réglementaire exigée par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe et coordonnatrice des Travaux publics, madame Cynthia Diotte, à prendre en charge la réparation et la mise aux normes du camion 6 roues Western Star et d'engager les frais et signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, les documents requis, à la suite de l'approbation de la directrice générale, madame Sophie Dionne.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 280-09-2021****RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES FREITLINER**

CONSIDÉRANT les réparations et l'entretien à effectuer sur le camion 10 roues Freightliner en préparation de la vérification mécanique annuelle réglementaire exigée par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe et coordonnatrice des Travaux publics, madame Cynthia Diotte, à prendre en charge la réparation et la mise aux normes du camion 10 roues Freightliner et d'engager les frais et signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, les documents requis, à la suite de l'approbation de la directrice générale, madame Sophie Dionne.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE****Résolution n° 281-09-2021****RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN LÉONARD ET PAIEMENT DE PAVAGES MULTIPRO INC.**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 366-2020 décrétant un emprunt de 1 120 675\$;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 1 008 608\$ accordée par le ministère des Transports du Québec pour la réfection du chemin Léonard dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement des infrastructures routières locales*;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux de réfection de la chaussée ont été complétés en date du 9 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de réception provisoire des travaux émise par la firme d'ingénierie civile Équipe Laurence en date du 10 août 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement à *Pavages Multipro Inc.* la somme de 1 067 379.59\$ incluant une retenue de 5 % applicable à l'entrepreneur pour une période d'un an à partir du 22 juillet 2021, et ce, conditionnellement à la déclaration statutaire de ce dernier prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT l'emprunt temporaire contracté auprès de la Caisse populaire Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides autorisé par la résolution 232-07-2021 afin d'assurer le paiement des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la réception provisoire des travaux effectués sur le chemin Léonard complétés en date du 9 juillet 2021 et d'autoriser le paiement à *Pavages Multipro Inc.* la somme de 1 067 379.59\$ incluant une retenue de 5 % applicable à l'entrepreneur pour une période d'un an à partir du 22 juillet 2021, et ce, conditionnellement à la déclaration statutaire de ce dernier prouvant que ses sous-traitants et ses fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

### Résolution n° 282-09-2021

### ENTÉRINER - OCTROI DU MANDAT DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE À DEC ENVIRO

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une étude géotechnique sur les chemins Lac-à-Dick et Léonard afin d'évaluer la nature des sols et faire des recommandations pour la réfection et le dimensionnement de chaussée à des fins de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT la réception des trois offres de services, soit :

- Dec Enviro : 14 950.00 \$
- Génie Ovation : 15 870,00 \$
- Groupe ABS : 18 455,00 \$

et l'analyse de la conformité par la firme d'ingénierie Équipe Laurence;

CONSIDÉRANT la date limite de dépôt de la demande d'aide financière par Équipe Laurence soit, le 30 septembre 2021 et la disponibilité du fournisseur Dec Enviro, ainsi que le temps de traitement des données recueillies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Dec Enviro, au montant de 14 950.00 \$ (avant taxes).

**ADOPTÉE**

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

#### Résolution n° 283-09-2021

#### APPEL D'OFFRES DU SABLE TAMISÉ

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf demande des soumissions, par invitation, à au moins deux fournisseurs pour la fourniture, le tamisage, la granulométrie, le chargement, le transport, le mélange et la mise en réserve de 2 000 tonnes métriques de sable tamisé AB-10 pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022.

Il est de plus résolu que la présente résolution abroge la résolution 173-06-2021.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

#### Résolution n° 284-09-2021

#### DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### Résolution n° 285-09-2021

#### ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE MOBILE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Lac-du-Cerf de réduire les excès de vitesse sur son réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT l'option retenue de faire l'acquisition d'un afficheur mobile et la soumission reçue de Signalisation Kalitec inc. au montant de 5 505\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un afficheur mobile Kalitec pour la somme de 5 505\$.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 septembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

### Résolution n° 286-09-2021

#### DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'IMPLANTATION D'UN PASSAGE PIÉTONNIER

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de Lac-du-Cerf de favoriser la sécurité des piétons;

CONSIDÉRANT la problématique de sécurité routière liée au non-respect, par des automobilistes, de l'obligation d'effectuer un arrêt à l'intersection de la route 311, du chemin du Lac Mallonne et de la rue de l'Église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande au Ministère des Transports du Québec pour l'implantation d'un passage piétonnier à l'intersection de la route 311, du chemin du Lac Mallonne et de la rue de l'Église.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### Résolution n° 287-09-2021

#### DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT l'offre de services acceptée #105-0008 relative à la réfection du chemin Lac-à Dick (étude des options, plans et devis, surveillance);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'ingénieur en charge du dossier chez Équipe Laurence, soit monsieur Martin Benoît, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf suivant l'offre de services #105-0008 acceptée.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### Résolution n° 288-09-2021

#### PRÉSENTATION DE LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES RELATIVE À LA RÉFECTION DU CHEMIN LÉONARD

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 17 mai 2021 au 9 juillet 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux; un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Pierre Métras, appuyée par le conseiller Jacques de Foy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

##### Résolution n° 289-09-2021

##### RETRAIT DE L'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AU PROJET DE CAMPING DU LAC MALLONNE

CONSIDÉRANT l'analyse du projet de camping du lac Mallonne et à la suite de la réponse reçue de la CPTAQ à l'effet qu'une demande d'exclusion était nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Lac-du-Cerf retire son appui au projet de camping du lac Mallone.

QUE la présente résolution abroge partiellement la résolution 260-08-2021 en y retirant :

- Déposer une demande d'exclusion de la zone agricole pour le projet de camping du 35, chemin du lac Mallonne, tel que requis par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) au coût de 311 \$, à la charge du citoyen-demandeur, et ce, s'il le souhaite toujours.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### LOISIRS ET CULTURE

##### Résolution n° 290-09-2021

##### DÉPÔT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Lac-du-Cerf de développer son réseau de sentiers de vélo de montagne au parc du mont Limoges.

CONSIDÉRANT l'aide financière présentement offerte par le service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2022 – Volet interventions ciblées*;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe ou madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière auprès du service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2022 – Volet interventions ciblées*.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **Résolution n° 291-09-2021**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE - CENTRE BEN-LEDUC**

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse, Danielle Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Sophie Dionne, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Ferme-Neuve et 10 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle visant une participation financière à l'exploitation des équipements et des services du Centre sportif Ben-Leduc reconnu comme équipement à caractère supralocal.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **Résolution n° 292-09-2021**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DES SUPRALOCAUX AVEC LA VILLE DE MONT-LAURIER – MUNI-SPEC**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse, Danielle Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Sophie Dionne, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Laurier et les 16 autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, du Centre sportif Jacques-Lesage et de la piscine municipale de Mont-Laurier reconnus comme activité de diffusion et équipements supralocaux.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### **Résolution n° 293-09-2021**

#### **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER**

CONSIDÉRANT le règlement 365-2020 établissant la citation patrimoniale de l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Lac-du-Cerf de restaurer l'enveloppe extérieure de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec a développé de nouvelles ententes de partenariat avec différentes villes et municipalités régionales de comté (MRC) de la province afin de déployer le *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (PSMMPI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras, appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Sophie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (PSMMPI).

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

### RESSOURCES HUMAINES

#### Résolution n° 294-09-2021

#### **ENTÉRINER - OFFRE D'EMPLOI – INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CHAUFFEUR OPÉRATEUR – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ MALADIE**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'offre d'emploi *Inspecteur des travaux publics et chauffeur-opérateur en remplacement d'un congé de maladie* diffusée à compter du 2 septembre 2021.

Une copie de ladite offre d'emploi est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

#### Résolution n° 295-09-2021

#### **ENTÉRINER - EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AUX ESPACES VERTS, AUX BÂTIMENTS ET À LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi de *Préposé(e) aux espaces verts, aux bâtiments et à la patinoire* diffusée du 23 août 2021 au 31 août 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale suivant la réception et l'analyse des candidatures;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche de madame Isabel Gareau à titre de préposée aux espaces verts, aux bâtiments et à la patinoire à compter du 1er septembre 2021.

Une copie de ladite offre d'emploi est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf****Résolution n° 296-09-2021****FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE – DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE ET COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Cynthia Diotte à titre de directrice générale adjointe et coordonnatrice des Travaux publics lors de la séance ordinaire du 10 août 2021 par la résolution numéro 253-08-2021, laquelle donnait suite à son poste de directrice générale adjointe (embauche initiale au 1er mars 2021), dont la période de probation se terminait le 31 août 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale, madame Sophie Dionne confirmant la réussite de la période de probation de madame Cynthia Diotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Cynthia Diotte soit confirmée à titre de directrice générale adjointe et coordonnatrice des Travaux publics et bénéficie à ce titre, de tous les avantages sociaux qui y sont associés, et ce, à compter du lendemain de la date de la fin de sa probation, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2021;

QUE la date du 1<sup>er</sup> mars 2021 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**LACS ET ENVIRONNEMENT****AVIS DE MOTION****RÈGLEMENTS****Résolution n° 297-09-2021****ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 374-2021 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2000 RELATIF AU ZONAGE**

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion et la présentation du premier projet de règlement numéro 374-2021 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage (résolution 265-08-2021);

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 374-2021 modifiant le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage, le mardi 14 septembre 2021 à compter de 18 h 00 au Centre communautaire Gérald-Quimet situé au 15, rue Émard, Lac-du-Cerf;

CONSIDÉRANT qu'au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement a été expliqué et que les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer ont été entendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement 374-2021 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage, en y retirant le point 3.2 touchant l'article 5.3.4 *Dispositions particulières à l'installation d'une roulotte sur un terrain vacant*, lequel fera l'objet d'une modification réglementaire ultérieure.

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**

Une copie du second projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 298-09-2021****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras  
appuyé par le conseiller Jacques de Foy  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 18.

**ADOPTÉE**

Danielle Ouimet  
maïresse

Sophie Dionne  
directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

Danielle Ouimet  
maïresse